

# PLAIDOYER POUR LA PROTECTION DES DROITS DES COMMUNAUTES IMPACTEES PAR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET DE FER DE SIMANDOU

## DEUXIEME RAPPORT TRIMESTRIEL DU COMITE DE SUIVI ET DE DOCUMENTATION DES IMPACTS DU PROJET SIMANDOU A MAMOU



Par le comité de suivi et de documentation des impacts du projet Simandou à Mamou.

Contact : 627 78 74 01

Mars 2024

## Table des matières

I. CONTEXTE .....	3
II. OBJECTIFS.....	3
III. METHODOLOGIE .....	4
IV. RAPPEL DES D'IMPACTS DOCUMENTES AU COURS DU 1er TRIMESTRE (AOUT SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023).....	4
V. ACTIVITES REALISEES AU COURS DU DEUXIEME TRIMESTRE (NOVEMBRE, DECEMBRE 2023 ET JANVIER 2024) .....	7
.....	7
VI. RESULTATS OBTENUS.....	7
<b>VI.1 Publication du premier rapport trimestriel</b> .....	7
.....	9
VII. DIFFICULTES MAJEURES.....	10
VIII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS .....	10
<b>VIII.1 :Constats</b> .....	10
<b>VIII.2 Recommandations</b> .....	10
IX. CONCLUSION.....	10
X. ANNEXES .....	10

## I. CONTEXTE

Pays de Afrique de l'ouest, la république de Guinée régorge d'énormes ressources naturelles dont le fer. La chaîne de montagne du Simandou en cheval entre la région forestière et celle de la haute Guinée, est le plus grand gisement de fer de haute teneur au monde encore non exploité.

Avec des réserves estimées à 8 milliards de tonnes, le mont comprend quatre blocs. Si les blocs 1 et 2 sont détenus par le consortium chinois Winning Consortium Simandou (WCS) depuis 2020, les deux autres sont à l'actif de l'anglo australien Rio Tinto SIMFER depuis plus de deux décennies.

Cet ambitieux projet minier nécessite pour son développement une voie ferrée polyvalente de 670 km pour le transport du minerai vers un port pour son exportation. La gestion de l'infrastructure ferroviaire commune reviendra à la Compagnie de trans-Guinéenne (CTG), composée des deux consortiums et du gouvernement guinéen.

Estimé à 15 milliards de dollars comme coût d'investissement, ce projet est considéré par le gouvernement guinéen comme le moteur principal de la croissance économique et du développement social dans les années à venir. En effet, les revenus de l'Etat sont estimés à un peu plus de 15 milliards de dollars durant les 25 premières années et les investissements communautaires à 150 millions de dollars. Par conséquent, ce projet suscite beaucoup d'espoir pour la population.

En dépit de ce tableau promoteur pour l'économie guinéenne, le chemin de fer qui traverse huit (8) préfectures du pays, l'extraction, le traitement et le transport du minerai de fer, y compris les installations de stockage des résidus, comportent des risques élevés et d'impacts importants sur les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, l'environnement, la biodiversité, la faune et le climat des communautés locales.

Ces risques sont amplifiés non seulement par l'emplacement du projet minier dans une région éloignée, difficile d'accès et écologiquement sensible du pays mais aussi surtout par le calendrier ambitieux récemment imposé par le gouvernement pour permettre au projet aussi complexe et à grande échelle d'entrer en phase d'exploitation.

C'est pourquoi, conscient des risques de ce projet, des leaders communautaires de la préfecture de Mamou notamment à : OURE-KABA et SOYAH ont jugé utile de mettre en place un comité citoyen de suivi avec l'appui technique de l'ONG Action Mines Guinée (AMINES) pour anticiper les violations des droits des communautés en prônant une cohabitation pacifique entre les investisseurs et les communautés.

## II. OBJECTIFS

De façon globale, le comité vise à promouvoir le respect des obligations légales et contractuelles des entreprises de Simandou et de l'Etat à travers le suivi citoyen et le plaidoyer.

Spécifiquement c'est :

- D'informer et de sensibiliser les communautés impactées sur les risques et les enjeux du projet de Simandou,
- De sensibiliser les communautés sur les voies de recours légales en cas de violations de leurs droits ;
- De documenter les impacts et engager une campagne de plaidoyers auprès des entreprises et autorités (locales et centrales) ;
- De produire des rapports de plaidoyer à adresser aux entreprises et à l'Etat.




### III. METHODOLOGIE




L'approche utilisée est une démarche mixte centrée sur la mobilisation communautaire des leaders des différentes zones concernées. Pour atteindre l'objectif, les membres du comité font des prises de contacts avec les acteurs, organisent des séances de sensibilisation pour assurer la mobilisation communautaire, identifient et documentent les impacts du projet avant de saisir les entreprises par les voies de recours prévues à cet effet.

Dans la même logique, le comité produit des rapports qui retracent les préoccupations des communautés et les transmettent aux parties prenantes comme outils de plaidoyer.

### IV. RAPPEL DES D'IMPACTS DOCUMENTES AU COURS DU 1er TRIMESTRE (AOUT SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023)

#### Tableau récapitulatif des impacts documentés

N	Impacts	Localités	Images	Etats des lieux
1	Cas de déversement de boue provenant d'une base de WCS dans un champ agricole	District de Madina, sous-préfecture de Oure-Kaba.	 <p data-bbox="613 674 1214 709">Photo prise le 06/10/2023 par le comité de suivi.</p>	Aucune réaction de la part de WCS depuis la transmission du rapport
2	Dynamitage ayant un impact sécuritaire en plus de la vibration sonore.	District de Madina, sous-préfecture de Oure-Kaba.	 <p data-bbox="630 1123 1203 1159">Photo prise le 07/10/23 par le comité de suivi.</p>	Aucune réaction de la part de WCS depuis la transmission du rapport
3	Destruction d'une plaine agricole	Secteur Hafia, sous-préfecture Ouré-Kaba	 <p data-bbox="621 1606 1211 1642">Photo prise le 02/09/23 à par le comité de suivi.</p>	Aucune réaction de la part de WCS depuis la transmission du rapport

4	Déversement de boue rouge dans un bas-fond agricole, empêchant la mise en valeur la partie non compenser.	Secteur Hafia, sous-préfecture Oure-Kaba	 <p data-bbox="621 621 1214 646">Photo prise le 02/09/2023 par le comité de suivi.</p>	Aucune réaction de la part de WCS depuis la transmission du rapport
5	Destruction d'un bas-fond rizicole par une mauvaise canalisation de la boue rouge provenant des travaux du chemin de fer.	District de Kaba centre, sous-préfecture de Oure-kaba.	 <p data-bbox="621 1178 1214 1203">Photo prise le 02/09/2023 par le comité de suivi.</p>	Aucune réaction de la part de WCS depuis la transmission du rapport
6	Déversement de boue rouge dans une plaine agricole.	District de Bantamaya h, sous-préfecture de Oure-kaba.	 <p data-bbox="621 1640 1182 1665">Photo prise le 27/10/23 par le comité de suivi</p>	Aucune réaction de la part de WCS depuis la transmission du rapport

7	Pollution d'une source d'eau destinées à la consommation domestique.	Secteur de Baofinlo, district de Madina, sous-préfecture de Ourekaba.	 <p data-bbox="638 537 1198 567">Photo prise le 18/09/23 par le comité de suivi.</p>	Aucune réaction de la part de WCS depuis la transmission du rapport
---	--	---	--	---

## V. ACTIVITES REALISEES AU COURS DU DEUXIEME TRIMESTRE (NOVEMBRE, DECEMBRE 2023 ET JANVIER 2024)

Les activités réalisées pendant cette période ont principalement concerné :

- ❖ La publication du premier rapport trimestriel (AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023) ;
- ❖ L'information et la sensibilisation des populations riveraines sur les risques et enjeux du projet Simandou ;
- ❖ La documentation des impacts du projet sur les communautés et
- ❖ Le suivi quotidien des cas documentés et adressés à WCS au nom des communautés impactées.

## VI. RESULTATS

### VI.1 Publication du premier rapport trimestriel

Pour rendre public les efforts du comité à l'ensemble des parties prenantes, une stratégie de communication a été organisée pour partager le contenu du rapport.

Il s'agit d'une série de rencontres avec les acteurs cibles du plaidoyer (autorités, entreprises, et les communautés impactées) avec lesquels le comité a partagé le rapport. Cette série de rencontres a été sanctionnée par une communication sur le projet Simandou et le plaidoyer en cours.

Cette approche a permis aux acteurs impliqués dans le projet au niveau local de prendre connaissance des efforts déployés sur terrain par les membres du comité et le processus de plaidoyer engagé.



Figure1 : partage du rapport à la Mairie de la CR de Ouré-kaba (23/11/2023)

**NB : Les agents locaux de WCS n'ont pas accepté de recevoir le rapport du comité de suivi.**

## VI.2 Séances de Sensibilisation des communautés

Au compte du deuxième trimestre (Novembre, Décembre et Janvier 2024), des séances de sensibilisation ont été organisées pour mieux informer les communautés sur le projet, ses implications environnementales et sociales et les voies de recours disponibles .

Au total huit (8) séances ont été organisées à Oure-Kaba (5 séances) et Soyah (3 séances) pour un total de **191 personnes dont 55 femmes.**



Figure 3 : séance de sensibilisation dans le secteur Djedy, district de Kaba-centre, sous-préfecture Ouré-kaba (18/11/2023).

### VI.3 Documentations des impacts

Pour la documentation des d'impacts sur les communautés, un seul cas a été documenté par le comité de suivi durant les trois (3) mois écoulés plus précisément dans la sous-préfecture de Ouré-Kaba. **(Voir le tableau ci-dessous)**

N	Impacts	Localités	Images	Observations
1	Déversement de boue rouge dans un champ agricole.	Secteur de Kissiyah, District de Kaba-centre, sous-préfecture de Oure-kaba.	 <p data-bbox="548 1062 1268 1094">Photo prise le 14 décembre 2023 par le comité de suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact individuel ;</li> <li>• Impact affectant les moyens de subsistance et</li> <li>• Impact ne faisant pas l'objet de Plainte d'abord.</li> </ul>

### VI.4 Suivi quotidien des cas d'impacts documentés soumis à WCS et progrès réalisés sur terrain durant ce deuxième trimestre

Après la publication du premier rapport trimestriel à la fin du mois de Novembre, les membres du comité ont mis en place un mécanisme de suivi sur les cas d'impacts documentés dans ledit rapport.

Sur la situation des impacts mentionnés dans le premier rapport trimestriel, aucun progrès n'a été observé en termes de traitement de la part de l'entreprise (WCS) et ses sous-traitants. Ce, malgré que le comité ait relancé les griefs. D'ailleurs, l'entreprise a récemment refusé de recevoir les nouvelles plaintes des communautés de par le canal du comité.

Cependant, à la suite de la publication du premier rapport trimestriel, nous avons constaté un intérêt chez les citoyens à se confier aux membres du comité dans le cadre des réclamations de leurs droits en lien avec le projet Simandou.

## VII. DIFFICULTES MAJEURES

Pendant le déroulement des activités de ce deuxième trimestre, le comité de suivi s'est confronté à quelques difficultés à savoir :

- ❖ Difficulté de collaboration avec l'entreprise (WCS) et ses sous-traitants dans le cadre du plaidoyer de ce projet ;
- ❖ La lenteur de Winning Consortium Simandou dans le traitement des réclamations conformément au délai fixé par son mécanisme de gestion des plaintes et
- ❖ Faible accompagnement des efforts du comité par les autorités surtout celles administratives.

## VIII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

### VIII.1 :Constats

Le comité au cours de ce deuxième trimestre a constaté :

- ❖ Le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs de WCS est peu connu par les communautés impactées ;
- ❖ Les communautés impactées déplorent l'inaction des entreprises par rapport aux réclamations mentionnées dans ce présent rapport ;
- ❖ Le faible niveau de suivi des services techniques de l'Etat (ministère des mines et de la géologie et celui de l'environnement et du développement à travers l'AGEE) ;
- ❖ La faible consultation des communautés riveraines du projet ;
- ❖ Absence de cadre de dialogue entre WCS , les communautés impactées et le comité de suivi.

### VIII.2 Recommandations

Compte tenu de la persistance des impacts sur le terrain et l'inaction de certains acteurs sur le terrain, le comité de suivi recommande ce qui suit :

### **A Winning Consortium Simandou**

- ❖ De donner une réponse dans un bref délai aux les réclamations formulées par les impactés afin de trouver des solutions durables favorable à la bonne cohabitation entre les communautés et l'entreprise ;
- ❖ De vulgariser davantage le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs pour guider les citoyens dans leurs quêtes de droits ;
- ❖ De maintenir un contact permanent avec les communautés impactées par les travaux du projet Simandou pour éviter des frustrations liées au manque d'information et de collaboration ;
- ❖ De tenir informer largement et à l'avance sur les opérations de dynamitage ;
- ❖ D'avoir un cadre de dialogue permanent avec le comité de suivi et les ONG nationales dans le cadre de la résolution des griefs des communautés.

### **A l'Etat et autorités communales**

- ❖ De suivre l'évolution des cas d'impacts documentés dans le premier rapport trimestriel en étroite collaboration le comité de suivi ;
- ❖ D'organiser à travers ses services techniques les missions de suivi et de contrôle permanent de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet et de rendre public les rapports ;
- ❖ D'assurer les services sociaux de base afin de réduire le fardeau des entreprises envers les communautés.

### **Aux communautés :**

- ❖ De s'informer d'avantage et suivre le mécanisme de gestion des plaintes établi par l'entreprise (WCS) pour promouvoir la gestion anticiper et pacifique des conflits ;
- ❖ Cultiver l'esprit d'entente et compréhension mutuelle pour la cohésion sociale au sein de la communauté ;
- ❖ De renforcer la collaboration avec le comité de suivi des impacts.

## **IX. CONCLUSION**

Avec un investissement aussi important que le Simandou, il est plus que nécessaire de veiller aux engagements environnementaux et sociaux des entreprises pour la protection de l'écosystème et des droits fondamentaux des communautés riveraines.

Ainsi pour y arriver, chaque partie prenante du processus doit jouer sa partition pour une exploitation minière responsable profitable à tous.

## X. ANNEXES

Quelques images des activités du comité de suivi.

